

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Rivière-du-Nord  
tenue au Centre des loisirs d'Anse-Bleue le mardi 26 mai 2026 à 19h15**

**RE-2026-02**

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Guy Thériault, maire, appelle la réunion à l'ordre à 19h15 et souhaite la bienvenue aux plus de 70 citoyens présents à cette quinzième réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Rivière-du-Nord.

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

|                        |                                       |                      |
|------------------------|---------------------------------------|----------------------|
| <b>Sont présents :</b> | Guy Thériault                         | Maire                |
|                        | Gérard Battah                         | Conseiller           |
|                        | Joanne Cormier-Baldwin                | Conseillère          |
|                        | Yvon Godin                            | Conseiller           |
|                        | Colin MacLellan                       | Conseiller           |
|                        | Gaëtan Thériault                      | Conseiller           |
|                        | Jonathan Thériault                    | Conseiller           |
|                        | <b><u>Assistaient également :</u></b> |                      |
|                        | André Sonier                          | Directeur général    |
|                        | Simonne Godin                         | Greffière municipale |

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

Le maire, M. Guy Thériault, demande au conseil municipal s'il y a des déclarations de conflit d'intérêt à être incluses au procès-verbal de la présente réunion.

**Aucune déclaration d'intérêt ne fut prononcée**

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour de la réunion fut circulé et se lit comme suit :

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Enregistrement des serments d'entrée en fonction, selon l'article 58(11) de la *Loi sur la gouvernance*.
6. Élection du maire suppléant, selon l'article 48(3) de la *Loi sur la gouvernance locale*.
7. Nomination des signataires des effets commerciaux, des documents, contrats et autres selon les articles 77(1) et 77(2) de la *Loi sur la gouvernance locale*.
8. Améliorations au parc municipal de Saint-Léolin.

9. Proclamation – Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées.
10. Levée de la réunion.

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Colin MacLellan et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté comme circulé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2026-050**

**5. ENREGISTREMENT DES SERMENTS D'ENTRÉE EN FONCTION, SELON L'ARTICLE 58(11) DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE** (D)

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Gérard Battah, appuyé par M. Yvon Godin, que l'enregistrement des serments d'entrée en fonction des élus municipaux suivants soit inclus dans le présent procès-verbal :

- Guy Thériault, maire
- Gérard Battah, conseiller
- Joanne Cormier-Baldwin, conseillère
- Yvon, Godin, conseiller
- Colin MacLellan, conseiller
- Gaëtan Thériault, conseiller
- Jonathan Thériault, conseiller

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2023-051**

**6. ÉLECTION DU MAIRE SUPPLÉANT, SELON L'ARTICLE 48(3) DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Arrêté procédural en vigueur stipule que le mandat du maire suppléant est de quatre (4) ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire revoir en début de mandat les dispositions de l'Arrêté procédural,

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Yvon Godin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que M. Colin MacLellan soit nommé maire suppléant de la ville de Rivière-du-Nord selon le mandat déterminé dans la version révisée de l'Arrêté procédural.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution 2023-052**

**7. NOMINATION DES SIGNATAIRES DES EFFETS COMMERCIAUX, DES DOCUMENTS, CONTRATS ET AUTRES SELON LES ARTICLES 77(1) ET 77(2) DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE**

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Gaëtan Thériault et appuyé par Mme Joanne Cormier-Baldwin, que les personnes suivantes soient autorisées à signer tous les effets commerciaux, documents, contrats et autres de la municipalité de Rivière-du-

Nord, conformément aux articles 77(1) et 77(2) de la *Loi sur la gouvernance locale, L.N.-B. 2017* :

- En première signature, le maire Guy Thériault ou le maire suppléant Colin MacLellan ; et
- En deuxième signature, le directeur général André Sonier ou la trésorière Mélissa Godin-Cormier ; et
- En deuxième signature sur les chèques, les préposées à la comptabilité Lina Martin ou Lyne Levesque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-053

#### 8. AMÉLIORATIONS AU PARC MUNICIPAL DE SAINT-LÉOLIN

**CONSIDÉRANT QUE** le comité des loisirs de Saint-Léolin a obtenu une subvention fédérale de 17 900 \$ pour la réalisation du projet Parc de jeux libres Ré-crée-action,

**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par M. Jonathan Thériault et appuyé par M. Gérard Battah, que le conseil municipal de Rivière-du-Nord autorise le comité des loisirs de Saint-Léolin à réaliser des travaux d'amélioration au parc municipal de Saint-Léolin, conformément à l'entente conclue entre le comité et la Fondation communautaire du Canada.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-054

#### 9. PROCLAMATION – SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

**ATTENDU QUE** la ville de Rivière-du-Nord s'engage à favoriser chez les citoyens ayant des handicaps la pleine participation aux ressources de notre communauté, et

**ATTENDU QUE** de nombreuses personnes vivant avec des handicaps font face à des obstacles dans les domaines de l'emploi, d'accès à l'information, des transports, du logement, de l'éducation, des loisirs, et d'autres supports reliés aux handicaps, et

**ATTENDU QUE** nous croyons que plus de citoyens handicapés devraient avoir la chance d'accéder aux soutiens nécessaires pour accroître leurs perspectives au Nouveau-Brunswick, et

**ATTENDU QUE** nous appuyons le thème « *L'accessibilité favorise l'inclusion totale* » retenu pour souligner la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées qui se tient du 31 mai au 6 juin 2026,


**IL EST DÛMENT PROPOSÉ** par Mme Joanne Cormier-Baldwin et appuyé par M. Gaëtan Thériault, que le conseil municipal invite la population de Rivière-du-Nord à participer aux démarches visant à reconnaître les personnes handicapées et au rôle qu'elles peuvent jouer dans notre communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution 2026-055

## 10 LEVÉE DE LA RÉUNION

La levée de la réunion est proposée à 19h20 par M. Gérard Battah et appuyée par M. Colin MacLellan.



Simonne Godin  
Greffière municipale



  
Guy Thériault  
Maire